

En faveur de l'application des sens uniques limités (SUL) dans notre commune...

La part du vélo dans les déplacements non touristiques en Wallonie a progressé.

Si elle reste insuffisante, notamment au regard de la situation au Nord du pays, nous souhaitons que Braine-le-Comte fasse la part belle à ce mode doux de déplacement.

Nous avons conscience que les Brainois utilisent peu le vélo lors de leurs déplacements (un peu comme Richard Virenque, « à l'insu de leur plein gré »).

Cette situation pourrait s'expliquer par :

- l'absence de liaisons sécurisées entre le centre et les villages;
- le plan de circulation du Centre Ville : celui-ci comprend de nombreux sens uniques obligeant les cyclistes à des détours.

Les avantages du vélo sont pourtant indéniables sur les distances inférieures à 3 kms :

- rapidité ;
- caractère économique- faible coût ;
- réduction de l'usage des parkings;
- impact positif sur la santé, et sur l'environnement notamment par l'amélioration de la qualité de l'air en ville ;
- ... sans parler du plaisir (et du galbe des mollets).

Pourquoi l'usage du vélo ne se développe-t-il pas davantage ? Une enquête menée par Pro Vélo en 2009 auprès de 1144 cyclistes démontre que les freins sont :

- pour 40 %, le manque d'infrastructures cyclables
- pour 26 %, le comportement des automobilistes
- pour 25 %, le sentiment d'insécurité.

Nous savons que tous les sens uniques doivent être examinés par les communes en Belgique depuis le 1er juillet 2004, afin de les ouvrir aux cyclistes dans les deux sens, dès lors qu'ils sont suffisamment larges (au moins 3 m), ont une vitesse limitée (50 km/h) et qu'ils ne présentent pas de danger particulier.

En tant que « cyclistes au quotidien », nous souhaitons que cette mesure soit d'application dans notre commune, afin d'en faire un modèle de modernité et de convivialité.

A ce titre, en tant que représentants du GRACQ (Groupe de Recherche et d'Actions des Cyclistes Quotidiens) de BLC, nous souhaitons énoncer quelques arguments en faveur de l'application des SUL.

- Les contresens cyclables permettent aux cyclistes d'éviter des détours (encore plus gênants à vélo qu'en voiture, puisqu'ils imposent un effort physique supplémentaire), et dans certains cas, des rues ou des carrefours dangereux;

- Le cycliste peut établir un contact visuel avec l'automobiliste et contrôle donc mieux la situation que lorsqu'il roule dans le même sens que celui-ci;

- Le conducteur de la voiture est placé à gauche, c'est-à-dire du côté où s'effectue le croisement. Plus proche du cycliste que lors d'un dépassement, il évaluera plus facilement l'espace nécessaire dans une rue étroite;

- Les études d'accidents entreprises tant à l'étranger que dans notre pays permettent de conclure que le nombre d'accidents suite à l'instauration d'un sens unique limité n'a pas augmenté. Lorsque des accidents surviennent, il apparaît qu'ils ne sont pas nécessairement la conséquence de la mesure elle-même. Par ailleurs, ces accidents ne surviennent pas dans la rue mais aux carrefours. Un moyen simple pour signaler la présence des cyclistes en contresens aux carrefours ou dans les virages consiste dans le fait de tracer au sol sur quelques mètres les marques discontinues délimitant une piste cyclable avec le symbole de la bicyclette (Circulaire ministérielle relative à l'application du sens unique limité, 30 octobre 1998).

- Enfin, on peut conclure que plus se développera la pratique du vélo au sein de notre ville, plus cela incitera les conducteurs à une réduction de leur vitesse. Ceci participera à créer un climat agréable et dans l'air du temps de mobilité douce, et de retour à des valeurs de convivialité et de durabilité.

Au plaisir que vous nous accompagniez sur le chemin (ou les chemins) de la modernité de notre belle cité.

Bonjour à vous,

Nous avons constitué à Braine-le-Comte un groupe de « cyclistes au quotidien » et nous souhaitons promouvoir l'usage du vélo dans nos rues et chaussées, en campagne et en ville.

Vous trouverez, au verso, le texte de notre interpellation au Conseil communal, cette interpellation sera lue lors du Conseil communal du *mercredi 29 septembre à 19h30*.

Plus nous serons nombreux à soutenir cette interpellation plus elle aura de chance d'être suivie d'effets. Votre présence massive lors du Conseil communal du 29 septembre prochain sera certainement perçue comme une adhésion de la population brainoise à une meilleure place pour le vélo dans notre ville. Nous vous invitons donc à venir nous soutenir nombreux dans notre demande.

Au plaisir de vous rencontrer ce jour,

Catherine Huyghe (tel. 067.55.35.37)

Françoise Robert (tel. 067.55.55.83)

Annie Marijsse

Marc Brasseur

Valérie Doye

